

Industrie automobile: projecteurs à faisceau de croisement asymétrique ou de route, CEE des Nations Unies

1999/0001(AVC) - 19/09/2000

La commission a adopté le rapport (procédure d'avis conforme) de Guido BODRATO (PPE-DE, I) recommandant que le Parlement donne son avis conforme concernant la position de la Communauté européenne sur le projet de règlement de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies concernant l'homologation des projecteurs pour véhicules automobiles émettant un faisceau de croisement asymétrique ou un faisceau de route ou les deux à la fois et équipés de lampes à incandescence.